

États financiers

Direction de l'Aéroport international du Grand
Moncton inc./Greater Moncton International
Airport Authority Inc.

Le 31 décembre 2024

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1-2
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6-16
Annexes afférentes aux états financiers	17-18

Rapport des auditeurs indépendants

Doane Grant Thornton LLP

Suite 450
633 rue Main Street, PO Box 1005
Moncton, NB
E1C 8P2

T +1 506 857 0100

F +1 506 857 0105

Aux membres de la

Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Opinion

Nous avons procédé à un audit des états financiers de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc., qui comprennent le bilan de l'exercice terminé en date du 31 décembre 2024 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les notes complémentaires aux états financiers, de même que les principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Direction en date du 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la Direction, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance relativement aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Durant la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si elle a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucun autre choix réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Moncton, Canada
Le 9 avril 2025

Doane Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

**Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

Produits		
Aéronefs (page 17)	6 744 446\$	5 962 337\$
Aéroport (page 17)	6 872 136	6 557 423
Aide gouvernementale	309 007	108 060
	13,925,589	12,627,820
Produits du Fonds A.I.R., déduction faite des charges (note 11)	9 556 329	8 026 816
	23 481 918	20 654 636
Charges		
Salaires et avantages sociaux des employés (page 18)	4 428 201	3 732 737
Autres frais d'exploitation et d'administration (page 18)	8 882 644	8 282 882
Location d'aéroport	718 781	-
Amortissement	6 064 170	5 259 530
Intérêts sur le financement bancaire à terme	1 269 282	846 636
	21 363 078	18 121 785
Excédent des produits sur les charges avant autre produit	2 118 840	2 532 851
Autre produit		
Changements de valeur des instruments financiers (note 8)	(90 410)	(109 943)
Excédent des produits sur les charges	2 028 430\$	2 422 908\$
Actifs nets, début d'exercice	35 949 516\$	33 573 608\$
Excédent des produits sur les charges	2 028 430	2 422 908
Réévaluation des pertes actuariels	(795 000)	(47 000)
Actifs nets, fin d'exercice	37 182 946\$	35 949 516\$

Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Bilan

31 décembre

2024

2023

Actifs

À court terme

Espèces et quasi-espèces	2 497 007\$	9 641 390\$
Débiteurs (note 6)	1 557 934	2 110 309
Subventions et contributions discrétionnaires à recevoir (note 2)	-	847 488
Fournitures et approvisionnements	465 370	329 750
Charges payées d'avance	338 928	342 028
	4 859 239	13 270 965
Encaisse affectées (note 3)	8 413 220	5 036 841
Excédent du régime de retraite (note 4)	2 187 000	2 928 000
Immobilisations (note 5)	55 588 823	54 725 615
Instruments financiers	255 191	345 600
	71 303 473\$	76 307 021\$

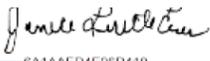
Passifs

À court terme

Créditeurs (note 6)		
Fournisseurs	2 178 646\$	1 779 412\$
Capital	943 913	5 811 376
Produits perçus d'avance	56 645	67 815
Dépôts remboursables	181 198	179 323
Financement bancaire exigible à moins d'un an (note 7)	2 767 698	2 647 698
	6 128 100	10 485 624
Capital exigible du financement bancaire (note 7)	27 554 126	29 454 256
	33 682 226	39 939 880
À long terme		
Indemnités de départ	438 301	417 625
	438 301	417 625
	34 120 527	40 357 505
Actifs nets	37 182 946	35 949 516
	71 303 473\$	76 307 021\$

Engagements (note 10)

Au nom du conseil d'administration



Administrateur

Signed by:


Administrateur

**Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

Augmentation (baisse) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

Excédent des produits sur les charges	2 028 430\$	2 422 908 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	6 064 170	5 259 530
Gain sur la disposition	(14 138)	
Variation de la juste valeur des instruments financiers (note 8)	90 410	109,943
Charge au titre du régime de retraite (note 4)	(55 000)	(53 000)
	8 113 872	7 739 376
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 9)	820 934	17 484
Prestations au titre du régime de retraite (note 4)	1 000	1 000
	8 935 806	7 757 865

Financement

Remboursement du financement bancaire	(2 287 880)	(2 287 700)
Fonds provenant d'un nouveau financement	507 750	9 092 430
Variation du capital à verser	(4 867 463)	4 975 093
	(6 647 593)	11 779 823

Investissement

Variation de l'encaisse affectée, nette	(3 376 379)	(4 295 553)
Produit tiré de la disposition des actifs	25 190	-
Véhicules	(2 507 024)	(2 378 393)
Équipement	(213 462)	(164 175)
Infrastructure côté ville	(739 554)	(45 274)
Infrastructure côté piste	(1 064 915)	(16 278 036)
Immobilisations en cours de construction	(955 956)	(2 086 902)
Rénovations de l'ancienne aérogare**	(5 650)	(20 532)
Nouvelle aérogare	(1 454 817)	(110 906)
Subventions et contributions discrétionnaires	859 971	6 786 228
	(9 432 596)	(18 593 543)

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

(7 144 382) 944 145

Espèces et quasi-espèces

Début d'exercice	9 641 389	8 697 244
Fin d'exercice	2 497 007\$	9 641 389 \$

Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

1. Nature des activités

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority (GMIAA) Inc. a été constituée en société sans capital-actions le 22 juin 1995, au titre de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La DAIGM est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi relative aux cessions d'aéroports*. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM est régie par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par les municipalités de Moncton, de Riverview et de Dieppe, les gouvernements fédéral et provincial, la Chambre de commerce pour le Grand Moncton, la Corporation de développement économique pour les villes de Dieppe, Moncton et Riverview et le conseil d'administration de la DAIGM, conformément aux qualifications requises par les règlements administratifs.

La DAIGM, les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Itée et Vantage Airport Group Ltd. (« Vantage ») ont conclu le 31 août 2001 (note 10(c)) une entente relative à des services de gestion.

2. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément à la partie III des normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions comptables choisies par la DAIGM et appliquées aux états financiers sont les suivantes:

Comptabilité par fonds

La DAIGM suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilité des produits et des charges. Toutes les activités sont comptabilisées dans le fonds d'administration général.

Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare et les revenus de stationnement sont constatés en fonction de l'utilisation des installations de l'aéroport. Les recettes tirées des concessions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont calculées en appliquant les pourcentages convenus des ventes affichées par les concessionnaires, sous réserve des loyers minimums garantis. Les produits provenant des locations (et des permis) sont constatés sur la durée des baux, des licences et des permis. Les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), déduction faite des charges de perception, sont constatés mensuellement en fonction des billets d'avion vendus.

Aide gouvernementale

La DAIGM reconnaît l'aide gouvernementale à l'égard des dépenses courantes dans l'état des résultats. Lorsqu'il est spécifié que l'aide gouvernementale se rapporte à des dépenses futures, la DAIGM reporte l'aide et la comptabilise dans l'état des résultats lorsque les dépenses connexes sont engagées. Lorsque l'aide gouvernementale est liée à l'acquisition d'immobilisations, la DAIGM déduit l'aide du coût de l'immobilisation connexe.

Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

En 2019, la Société a conclu un accord de contribution pluriannuel avec le gouvernement fédéral (« Gouvernement ») représenté par le ministre des Transports pour un projet visant à éliminer les goulets d'étranglement et à permettre la croissance dans le cadre du programme du Fonds national des corridors commerciaux. L'accord a débuté le 12 décembre 2019 et a été modifié le 5 mars 2021 et le 7 mars 2023 et avec une date de fin d'accord de contribution révisée du 31 juillet 2025. Les demandes de remboursement en vertu de l'accord sont soumises au gouvernement une fois que la facture correspondante a été soumise. L'accord de contribution finance 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 10 843 152 \$. La DAIGM a enregistré un financement de 5 933 228 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 avec un total de 10,008,837 \$ sur le projet pluriannuel jusqu'à décembre 2023 en tant que réduction du coût de l'immobilisation connexe. Au 31 décembre 2024, le projet est terminé et toutes les réclamations ont été payées en totalité.

Le 21 décembre 2021, la DAIGM a conclu une entente de contribution avec le gouvernement représenté par le ministre des Transports pour l'éclairage et la réhabilitation électrique des aéroports dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires. Les demandes de remboursement au titre de l'accord sont soumises au Gouvernement une fois que la facture correspondante a été encourue. L'accord de contribution finance 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 287 740 \$ qui a été modifié le 20 juin 2022, jusqu'à un maximum de 455 738 \$. La DAIGM a enregistré un financement de 147 797 \$ au 31 décembre 2023 en réduction du coût de l'immobilisation connexe. Au 31 décembre 2024, le projet est terminé et toutes les réclamations ont été payées en totalité.

Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la DAIGM a déterminé que les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires, déduction faite des découverts, ainsi que des instruments à court terme très liquides du marché monétaire dont le terme initial est égal ou inférieur à trois mois. Les emprunts bancaires et l'encaisse affectée sont considérés comme des activités de financement.

Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et représentent les éléments utilisés pour entretenir les pistes et l'équipement. Le coût est déterminé selon le principe du premier entré, premier sorti

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Infrastructure côté piste	5 % - 33,33 %
Équipement	10 % - 33,33 %
Infrastructure côté ville	2,5 % - 10 %
Véhicules à moteur	5 % - 10 %
Nouvelle aérogare	2,5 % - 33,33 %
Rénovations de l'ancienne aérogare	10 % - 33,33 %

Les subventions visant l'acquisition d'immobilisations viennent en déduction du coût des biens immobiliers.

Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

La DAIGM utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser ses régimes de retraite à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services, laquelle intègre la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. Les obligations au titre des prestations constituées sont déterminées à l'aide des rapports d'évaluation actuariels les plus récents aux fins de financement.

Les actifs du régime de retraite sont évalués à leur juste valeur.

La DAIGM constate l'excédent du régime de retraite, qui est le montant net des obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime, sur le bilan.

Les réévaluations et les autres postes sont directement comptabilisés dans les actifs nets. Une provision pour moins-value est reconnue pour limiter l'actif au titre des prestations définies comptabilisé au bilan pour tout surplus de l'excédent du régime par rapport à l'avantage futur prévu que la DAIGM s'attend à réaliser à partir de l'excédent du régime.

Estimations comptables

Pour préparer les états financiers, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur la présentation des montants de l'actif, du passif, des engagements et des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses comprennent notamment la durée de vie utile des immobilisations, les ajustements d'évaluation, les provisions pour éventualités, les hypothèses liées au régime de pension, les swaps de taux d'intérêt ainsi que les indemnités de départ. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le cas échéant, les ajustements seront reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les estimations seront révisées.

Instruments financiers dérivés

L'exposition de la DAIGM aux risques liés aux taux d'intérêt découle des fluctuations de ces taux. La DAIGM utilise des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt, pour réduire son exposition aux risques liés aux taux d'intérêt, en ce qui concerne ses prêts bancaires avec taux variables. Les ententes conclues permettent de convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes. L'instrument financier en vigueur le 1er octobre, 2021 (voir note 8) est comptabilisé à l'état de la situation financière à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées dans l'état des résultats. La DAIGM a désigné chacun de ses autres swaps de taux d'intérêt comme couverture de flux de trésorerie, en adoptant la comptabilité de couverture pour consigner ces swaps de taux d'intérêt, conformément aux normes comptables pour les OSBL. La DAIGM n'est donc pas tenue de comptabiliser la juste valeur des dérivés des swaps des taux d'intérêt. Les ententes relatives aux swaps des taux d'intérêt supposent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant principal notionnel sur lequel les paiements sont basés, et ceux-ci sont comptabilisés comme un ajustement des charges d'intérêt sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant connexe à payer, ou les créances des contreparties sont compris comme un ajustement aux intérêts courus.

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

3. Encaisse affectées	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Fonds AIR à fins d'investissement en capital	<u>8 413 220 \$</u>	<u>5 036 841 \$</u>

4. Excédent du régime de retraite

La DAIGM est un employeur participant au régime de retraite du Conseil des aéroports du Canada (le « régime du CAC »), régime de retraite à entreprises multiples. Le régime offre des prestations déterminées aux employés qui, dans le cadre de leur emploi, ont été transférés du gouvernement du Canada. Le régime du CAC offre également un régime à cotisations déterminées à tous les autres employés de la DAIGM.

Le gouvernement du Canada demeure responsable de la totalité des prestations de retraite constituées avant le transfert en date du 1^{er} septembre 1997. Le régime du CAC a la responsabilité de verser toutes les prestations de retraite constituées à compter de la date du transfert.

Voici de l'information sur le régime de retraite à prestations déterminées du CAC :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Obligation au titre des prestations constituées	(7 492 000)\$	(7 024 000)\$
Juste valeur du marché des actifs du régime	<u>9 679 000</u>	<u>9 952 000</u>
Situation de capitalisation - excédent du régime	<u>2 187 000\$</u>	2 928 000 \$
	<u>2 187 000\$</u>	<u>2 928 000 \$</u>

Le régime de retraite doit faire l'objet d'une évaluation de solvabilité dans le cadre du processus régulier de conformité réglementaire. À la suite d'une évaluation de solvabilité en date du 1^{er} janvier 2024, le régime de retraite a un excédent de solvabilité statutaire. La Loi de l'impôt sur revenu exige que tout excédent excédentaire soit d'abord appliqué pour réduire ou éliminer les exigences pour cotisation pour la DAIGM. Pour 2024, l'excédent de la solvabilité de la DAIGM était suffisant pour compenser le coût du service courant pour l'année complète et aucun paiement spécial n'était requis pour 2024.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Charge nette au titre du régime de retraite	(55 000)\$	(53 000)\$
Cotisations salariales	10 000	10 000
Prestations versées	348 000	341 000

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la DAIGM sont les suivantes :

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

4. Excédent du régime de retraite (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Taux d'actualisation	4,0 %	4,5 %
Taux d'augmentation des salaires	2,5 %	3,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	3,0 %
Taux de mortalité	MRC	MRC

La valeur actuarielle des prestations accumulées en vertu du régime pour l'exercice financier 2024 repose sur l'obligation établie par extrapolation par les actuaires. L'évaluation formelle la plus récente a été effectuée par les actuaires en date du 1^{er} janvier 2024. Selon les actuaires, l'écart entre le résultat financier obtenu et l'extrapolation proposée aurait été négligeable s'ils avaient effectué une évaluation formelle en date du 31 décembre 2024. Les actuaires doivent déposer leur prochain rapport d'évaluation le 1^{er} janvier 2025.

Pourcentage des actifs du régime

Composition des actifs du régime de prestations déterminées :	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Titres de créance	38,0 %	100,0 %
Autre- l'annuité	62,0 %	-
	100,0 %	100,0 %

La DAIGM a de plus cotisé 157 946\$ (2023 – 132 343\$) à un régime à cotisations déterminées pour les employés pendant l'année.

5. Immobilisations

	Coût	Subventions discrétionnaires et contributions appliquées	Amortissement cumulé	2024 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	86 094 953	(31 622 595)	(29 890 966)	24 581 392
Équipement	3 043 996	(186 921)	(2 414 488)	442 587
Infrastructure côté ville**	25 847 357	(4 604 026)	(8 358 593)	12 884 738
Véhicules	13 386 575	(2 010 123)	(6 373 492)	5 002 960
Nouvelle aérogare**	34 820 792	(6 924 302)	(16 189 518)	11 706 972
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 305 619	(501 957)	(789 444)	14 218
Immobilisations en cours de construction	955 956	-	-	955 956
	165 455 248 \$	(45 849 924) \$	(64 016 501) \$	55 588 823 \$

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

5. Immobilisations (suite)

	Coût	Subventions discrétionnaires et contributions appliquées	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette
Infrastructure côté piste**	85 020 542	(31 609 864)	(26 374 917)	27 035 761
Équipement	2 830 535	(186 921)	(2 268 717)	374 897
Infrastructure côté ville**	23 211 612	(4 604 026)	(7 520 069)	11 087 517
Véhicules	11 973 912	(2 010 124)	(6 917 782)	3 046 006
Nouvelle aérogare**	33 174 981	(6 924 303)	(15 69 071)	11 081 607
Rénovations de l'ancienne aérogare**	1 299 969	(501 963)	(785 081)	12 925
Immobilisations en cours de construction	2 086 902	-	-	2 086 902
	159 598 453 \$	(45 837 201) \$	(59 035 637) \$	54 725 615 \$

** Ces immobilisations sont considérées comme des améliorations locatives en vertu du bail foncier de soixante ans avec le gouvernement du Canada.

6. Créditeurs

Les remises du gouvernement fédéral de 2 077 \$ (2023 – 1 780 \$). Le 31 décembre 2024, les montants dus à l'organisme au titre de la TVH sont 107 286 \$ (2023 - sont inclus dans les créances 873 832 \$).

7. Financement bancaire à terme

	2024	2023
Prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en septembre 2032, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547%, (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 1,66 % par an (montant initial de 11 M\$). Les paiements en capital sont des versements trimestriels de 137 500 \$.	4 125 000	4 675 000
Prêt à terme de la CIBC, arrivant à échéance en décembre 2032, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547% (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 2,66 % par an (montant initial de 11 M\$). Les paiements en capital sont des versements trimestriels de 137 500 \$.	4 812 500	5 362 500

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

7. Financement bancaire à terme (suite)

Prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en décembre 2034, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547% (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,05 % par an (montant initial de 11,5 M\$). Les paiements en capital sont des versements trimestriels de 143 750 \$.	5 606 250	6 181 250
Prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en décembre 2036, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547% (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 1,52 % par an (montant initial de 3,5 M\$). Les paiements en capital sont des versements trimestriels de 60 702 \$.	2 913 672	3 156 478
Prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en décembre 2033, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547% (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. L'intérêt est variable et fluctue avec le taux préférentiel. Les remboursements de capital sont des versements trimestriels de 92 473 \$	3 264 402	3 634 296
Prêt à terme consenti par la CIBC, amorti jusqu'en mars 2044, basé sur le taux CAD-CORRA auquel s'ajoute une marge fixe de 0.99547% (plus un écart de crédit de 0.70% et un ajustement de cet écart de 0.29547%) par an, renouvelé tous les 30 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 4.05% par an (montant initial de 9,6 millions de dollars). Les remboursements de capital sont des versements trimestriels de 120 000 \$	9 600 000	9 092 430
	30 321 824	32 101 954
Moins la tranche à court terme	2 767 698	2 647 698
Moins la tranche exigible	27 554 126	29 454 256
Exigibles au-delà d'un an	-\$	-\$

À titre de garantie pour les prêts à terme de la CIBC, la DAIGM a fourni l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1^{er} septembre 1997. Il s'agit d'un contrat de garantie générale visant tous les avoirs de la DAIGM.

Voici les versements en capital estimatifs :

2025	2 767 698\$
2026	2 767 698

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

7. Financement bancaire à terme (suite)

2027	2 767 698
2028	2 767 698
2029	2 767 698

8. Passif d'instruments financiers

La DAIGM a conclu un swap de taux d'intérêt en date du 1^{er} octobre 2021 qui convertit le taux variable CAD-CORRA sur son prêt à terme consenti CIBC avec un solde de 2 913 672\$ au 31 décembre 2024 (3 156 478\$ au 31 décembre 2023) en un taux fixe de 1,52%. La variation de la juste valeur de (90 410\$) (2023: 109 943\$) est comptabilisée dans les autres revenus « Changements de valeur des instruments financiers » à l'état des résultats. Le montant nominal de l'instrument financier dérivé au 31 décembre 2024 était de 2 913 672\$ (2023: 3 156 478\$).

La DAIGM a conclu quatre autres swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel total de 23 783 750 \$ (31 décembre 2023: 25 311 180 \$). La DAIGM a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture à ces instruments (voir la note 2 « Instruments financiers dérivés »). Le 31 décembre 2024, les swaps de taux d'intérêt avaient une valeur de 516 131\$ (31 décembre 2023: 655 899\$).

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Débiteurs	522 375\$	(426 933)\$
Fournitures et approvisionnements	(135 620)	11 479
Charges payées d'avance	3 100	(75 886)
Créditeurs – Fournisseurs	399 234	525 656
Produits perçus d'avance	11 169	(8 601)
Indemnités de départ	20 676	(8 231)
	<u>820 934\$</u>	<u>17 484\$</u>

10. Engagements

- a) Le 1^{er} septembre 1997, la DAIGM a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour le transfert du contrôle de l'aéroport de Moncton à la DAIGM. La DAIGM a également signé un bail foncier avec le gouvernement du Canada (le « Locateur ») entrant en vigueur à cette même date et visant la location des installations aéroportuaires par la DAIGM pendant une période initiale de soixante ans. Une option de renouvellement de vingt ans est disponible, mais la DAIGM aura l'obligation de restituer le contrôle de l'aéroport de Moncton au gouvernement du Canada à la fin de la période de renouvellement, à moins qu'une entente de prolongation ne soit conclue.

Le bail accordait une période sans loyer à la DAIGM jusqu'au 31 décembre 2015. À partir du 1^{er} janvier 2016, l'aéroport doit faire des paiements de loyer annuels au Locateur selon une formule tenant compte des recettes annuelles brutes, conformément au bail. Le 31 mars 2020, le gouvernement du Canada a annoncé une dispense de loyer pour la période de mars 2020 à décembre 2020 dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.

Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

10. Engagements (suite)

Le 30 décembre 2020, le gouvernement du Canada a confirmé une dispense de loyer supplémentaire pour les années de location 2021, 2022 et 2023 dans le cadre du plan d'aide en réponse à la pandémie de la COVID-19. À partir du 1er janvier 2024, les loyers annuels reprennent.

- b) En août 1995, le gouvernement du Canada a effectué une évaluation environnementale de la propriété de l'aéroport du Grand Moncton, connue sous le nom de *Rapport de l'étude préliminaire sur l'environnement*. Ce rapport visait au départ à déterminer l'étendue du problème des substances dangereuses tel qu'il se posait au mois d'août 1995. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'au 1er septembre 1997, date du transfert. L'article 37 du bail principal de l'aéroport permettra de déterminer à qui incomberait la responsabilité de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Toute obligation qui surviendrait à l'avenir quant à des dommages causés par des substances dangereuses avant le transfert à la DAIGM en date du 1er septembre 1997 incombe au gouvernement du Canada. La DAIGM est responsable de tout dommage environnemental causé par des substances dangereuses après la date du transfert.

- c) La DAIGM, les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) ltée et Vantage Airport Group Ltd. (« Vantage ») ont conclu le 31 août 2001 une entente relative à des services de gestion et d'assistance pour une période de vingt-trois ans. Ladite entente prendra fin dans 3 ans. La DAIGM souhaite que l'aéroport soit géré et exploité de manière sûre et efficace tout en assurant la promotion et le développement des services aéroportuaires dans l'intérêt de la viabilité commerciale de l'aéroport et donc du développement économique global de la région du Grand Moncton. Les frais annuels de services de gestion et d'assistance, qui se rapportent au personnel et aux autres ressources que Vantage consacre à ses activités, sont approuvés chaque année par le conseil d'administration de la DAIGM et comprennent des frais mensuels plus un incitatif au rendement (page 18).

11. Résultats du fonds AIR

Le 1er octobre 1998, la Direction a mis en place le Fonds Amélioration des infrastructures et reconstruction (Fonds AIR) dans le but de financer des projets d'infrastructure comme la reconstruction des pistes, la nouvelle aérogare ainsi que d'autres projets jugés utiles par la DAIGM.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Redevances perçues	9 916 015\$	8 495 755 \$
Intérêts	341 483	129 150
	10 257 498	8 624 905
Taxes de manutention	(701 169)	(598 089)
Excédent des produits sur les charges	9 556 329\$	8 026 816 \$

Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./ Greater Moncton International Airport Authority Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

12. Instruments financiers

Selon la DAIGM, tout contrat constituant un actif financier, un passif ou un instrument de capitaux propres représente un instrument financier. Les instruments financiers de la DAIGM sont composés des espèces et des quasi-espèces, des créances, de l'encaisse affectée, des sommes à payer, du financement bancaire et des instruments financiers passifs.

La DAIGM évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée selon les coûts des transactions. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats lors de l'évaluation initiale. La DAIGM évalue ensuite l'ensemble de ses instruments financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La DAIGM dispose d'un cadre complet de gestion des risques afin de surveiller, d'évaluer et de gérer les principaux risques encourus pour les instruments financiers. Les risques liés aux instruments financiers sont les suivants : risque du marché, risque de crédit et risque d'illiquidité. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la DAIGM n'est pas exposée à d'autres risques liés aux instruments financiers.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur capitaux propres. La DAIGM n'est pas exposée à des risques importants liés au change et aux capitaux propres.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt vise les pertes financières éventuelles survenues en raison du changement des taux d'intérêt. Les éléments de passif financier à taux d'intérêt variable figurent parmi les instruments financiers susceptibles d'entraîner pour la DAIGM des risques de taux d'intérêt. La DAIGM dispose actuellement d'une marge de crédit de 3,0 millions de dollars et de prêts à terme de 30,3 millions de dollars qui sont sujets au risque de taux d'intérêt en raison de taux variables. La DAIGM utilise donc des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie du risque lié au taux d'intérêt variables. Le 31 décembre 2024, le montant notionnel lié aux swaps de taux d'intérêt était de 26,7 millions de dollars.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la DAIGM exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. La DAIGM atténue le risque de crédit lié à ses créances clients en établissant des politiques d'approbation de crédit et une procédure de surveillance régulière. Elle considère généralement comme solide la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Le risque de crédit est atténué en raison du nombre restreint de clients.

La Direction revoit tous les trimestres la provision pour créances douteuses. La DAIGM met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des antécédents des clients.

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2024

12. Instruments financiers

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité se pose lorsque la DAIGM ne dispose pas d'espèces suffisantes pour satisfaire aux éléments du passif venant à échéance. La DAIGM possède une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds pour satisfaire à toute exigence financière actuelle ou future prévisible, et ce, à un coût raisonnable.

13. Marge de crédit

La DAIGM dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 3,0 millions de dollars portant intérêt au taux préférentiel minoré de 1 %. À titre de garantie, la DAIGM fournit l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail foncier entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1^{er} septembre 1997.

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Annexes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre

Produits - Aéronefs

	2024	2023
Redevances d'atterrissage	4 951 974\$	4 448 545 \$
Redevances d'aérogare	1 587 043	1 356 238
Autres frais et services liés aux avions	205 429	157 554
	<u>6 744 446\$</u>	<u>5 962 337 \$</u>

Produits - Aéroport

	2024	2023
Concessions	1 796 576\$	1 739 120 \$
(Perte) gain sur la disposition des actifs	14 138	-
Divers	68 077	35 782
Intérêts	244 666	429 783
Stationnement	3 477 291	3 162 163
Recouvrement des frais encourus par les locataires	156 091	175 686
Recouvrement de l'impôt foncier encouru par les locataires	381 975	334 962
Loyer	733 326	679 927
	<u>6 872 136\$</u>	<u>6 557 423\$</u>

**Direction de l'Aéroport International du Grand Moncton inc./
Greater Moncton International Airport Authority Inc.**
Annexes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre

Salaires et avantages sociaux des employés

	2024	2023
Salaires et traitements	3 844 643 \$	3 324 611 \$
Avantages sociaux	583 558	408 126
	<u>4 428 201 \$</u>	<u>3 732 737 \$</u>

Autres frais d'exploitation et d'administration

	2024	2023
Publicité et marketing	190 220 \$	194 736 \$
Charges pour créances douteuses	18 409	24 730
Dépenses du conseil d'administration	118 937	135 606
Communications - téléphones/cellulaires	65 675	56 490
Contrat de services et contrats spéciaux	536 357	762 730
Électricité	626 684	540 899
Carburant	500 447	511 473
Assurances	334 521	324 645
Intérêts et frais bancaires	125 529	131 424
Services de conciergerie	379 320	360 740
Services de gestion et d'assistance	1 663 097	1 460 666
Fournitures et approvisionnements	624 453	473 690
Divers	150 542	171 874
Fournitures de bureau	16 615	8 910
Services professionnels et de consultation	438 596	182 865
Impôts fonciers	1 034 946	940 621
Réparations et entretien - Équipement	412 456	604 148
Réparations et entretien – Infrastructure	353 291	354 809
Services de sécurité	1 120 122	878 305
Déplacements	73 496	68 303
Services d'aqueduc et d'égout	98 931	95 218
	<u>8 882 644 \$</u>	<u>8 282 882 \$</u>